

Compte-rendu du comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse-Lyon

SÉANCE DU MARDI 7 JUILLET 2015

Le 18 juin 2015, une convocation a été adressée aux membres du syndicat mixte afin de réunir le comité syndical le 25 juin 2015 à 10h00 à Mende. L'absence de quorum ayant été constatée, le Syndicat Mixte d'Études et de promotion de l'Axe Toulouse Lyon a réuni de plein droit son comité le 7 juillet 2015 à 14h00, au Département de la Lozère, salle François Brager, sous la présidence de M. Jean-Paul POURQUIER, son Président.

Étaient présents :

1. M. Laurent SUAU - Département Lozère
2. M. Jean-Paul POURQUIER – Président du Syndicat mixte et ancien Président du département Lozère
3. Mme Marie-Laure MUGNIER - Département Haute-Loire
4. Mme Alexandra CUSTODIO – Département Loire

Pouvoirs :

1. Mme Sophie PANTEL – Département Lozère ayant donné pouvoir à M. Laurent SUAU
2. M. Claude MEISSONNIER - Communauté de Communes Cœur de Lozère ayant donné pouvoir à Mme MUGNIER
3. M. Joseph FERRARA - Département Loire ayant donné pouvoir à Mme CUSTODIO

Étaient absents excusés :

1. M. Jean-Luc GAYSSOT – Conseil Régional Languedoc Roussillon
2. M. Fabrice VERDIER - Conseil Régional Languedoc-Roussillon
3. M. André FABRE - Département Tarn
4. Mme Magali BESSAOU - Département Aveyron
5. Mme Graziella PIERENI - Département Aveyron
6. M. Hervé SAULIGNAC - Département Ardèche
7. Mme Bernadette ROCHE - Département Ardèche
8. Mme Brigitte ROYER - Département Ardèche
9. Mme. Camille JULLIEN - Département Ardèche
10. Mme Sophie PANTEL - Département Lozère
11. M. Bruno DURAND - Département Lozère
12. Mme Corinne BRINGER - Département Haute-Loire
13. M. Michel DECOLIN - Département Haute-Loire
14. M Daniel TONSON - Département Haute-Loire
15. M. Christophe GUILLOTEAU - Département Rhône
16. M. Alain LAURENDON - Département Loire
17. M. Joseph FERRARA - Département Loire
18. M. Georges ZIEGLER - Département Loire
19. M. Sylvain DARDOUILLIER - Département Loire
20. M. Marc PETIT - Département Loire
21. M. Jean-Luc DA PASSANO - Métropole de Lyon
22. M. Bruno LEBUHOTEL - Communauté urbaine de Lyon
23. M. Claude MEISSONNIER - Communauté de communes Cœur Lozère
24. Mme Régine BOURGADE - Communauté de communes Cœur Lozère
25. M. Francis GRASS - Ville de Toulouse
26. M. Jean-Luc DARGEIN VIDAL - Ville d'Albi
27. M. Jean-Michel BOUAT - Ville d'Albi

Assistaient également à la réunion :

1. M. Jean VILLEMAGNE – Président de l'Association « Oui à la 2 x 2 voies »
2. M. Jean-Philippe PEYRE – Payeur Départemental Lozère
3. M. Jean TOGUYENI – Directeur Routes, Transports et Bâtiments Département Lozère - DRTB
4. Mme Christine SALANSON - Département Lozère - DRTB
5. Mme Aurélie CHARRADE – Département Lozère - DRTB

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- x Approbation du compte-rendu de la réunion du 23 février 2015
- x Présentation du Syndicat Mixte (Statut, conventions entre le Syndicat et le Département de la Lozère, Comptabilité, ...)
- x Élection du Président, des membres du Bureau, des membres de la CAO
- x Présentation de l'Étude d'Impact Économique
- x Avenir du Syndicat Mixte
- x Questions diverses

Monsieur POURQUIER ouvre la séance à 14 heures et rappelle l'historique du syndicat mixte d'études et de promotion de l'Axe Toulouse Lyon, avec sa création en 1992, l'objet du syndicat qui est la promotion de cet axe, la présidence de Monsieur CENSI de 1992 à 2008 à Rodez (Maire de Rodez puis Président de la Région Midi Pyrénées), les collectivités qui le composent de Lyon à Toulouse, c'est-à-dire les 4 régions, les 8 départements et les 7 communautés d'agglomération, communautés de communes et communes qui traversent l'axe et qui ont adhéré à ce syndicat mixte et porté un certain nombre d'actions.

Monsieur POURQUIER explique qu'il a ensuite été élu en 2008. Plusieurs interventions ont été conduites auprès des ministères, notamment une étude qui se présentait comme une alternative à la construction de cette autoroute avec les seuls financements de l'État, avec une partie concédée entre le contournement du Puy en Velay jusqu'à l'A75, puisque la partie Aveyron (Rodez / Séverac) fait déjà l'objet d'un projet de PPP. Plusieurs aspects avaient été abordés (financiers, économiques) par le cabinet ERA et portés devant les différents Ministères, qui n'ont pas dissuadé, mais qui demandaient d'aller plus loin. Il y avait de la réticence, non pas de la part des élus, mais de l'administration, qui se sentait dépossédé et qui mettait un frein à cette étude, dont les avantages étaient d'aller plus vite ; l'inconvénient, c'est l'usager qui paye et non plus le contribuable.

Une réunion avait également été organisée à Paris en 2013, en présence d'experts, mais il faut que l'État s'en saisisse pour lancer la procédure. N'ayant pas eu de réponse ferme sur le sujet, il a été décidé, l'an dernier de lancer une étude d'impact économique, sensibiliser les chambres consulaires, les socio-professionnels pour faire ressortir l'intérêt économique qu'il y aurait sur l'ensemble de l'Axe, pas seulement les enjeux locaux dans chaque département. Les représentants de Lyon et de Toulouse ont chaque fois rappelé qu'ils souhaitaient voir l'axe terminé, alors qu'ils étaient déjà servis. Cette étude est en cours et vous sera présentée tout à l'heure.

Au vu des résultats et du manque d'avancé, certaines collectivités ont souhaité se retirer, ne voyant plus d'intérêt et étant déjà desservi. Le syndicat n'a jamais accepté les retraits de ces collectivités. Par contre, les participations ont été suspendues depuis 3 ans. Il faut continuer et remotiver Le Grand Lyon et Toulouse, les 2 grandes métropoles ainsi que l'ensemble des acteurs économiques de l'axe. Le regroupement des régions peut également être un élément de remobilisation. Monsieur POURQUIER explique qu'il a manqué de temps pour remobiliser les différents acteurs. Il parle du fuseau de 300 mètres, obtenu et validé auprès de Monsieur DE ROBIEN en 2004, qui peut servir de support. Il rappelle aussi que si le viaduc de Millau n'avait pas été concédé, il ne serait pas encore construit, c'est un bel exemple. Il avait pensé également que l'État pouvait rendre payant ce qui ne l'était pas pour financer ce qui n'était pas fait. Mais il y a des règles, des problèmes juridiques à respecter. Plusieurs pistes doivent être explorées.

Pour la liaison entre Rodez et Séverac le Château, Monsieur PUECH avait lancé un Partenariat Public Privé (PPP), pour lequel les collectivités s'engagent à verser un loyer pendant la durée du PPP, en principe sur 25 ans. Mais l'Aveyron s'est heurté au fait que la Région Midi-Pyrénées a tout mis sur le ferroviaire et rien sur la route, et le projet n'a jamais abouti. Par contre, l'enquête publique sur cet axe est validée, il ne reste que les acquisitions foncières à réaliser.

Présentation du Syndicat Mixte

Monsieur TOGUYENI présente le power-point sur le syndicat mixte (**voir document joint**). Madame CUSTODIO demande que le document soit envoyé par mail.

Plusieurs points sont abordés au cours de cette présentation :

Au sujet du bilan de la mise à 2 x 2 voies des 315 km de la RN 88 (2013) Monsieur POURQUIER pense qu'il faut agir vite, car plus on attend, moins on a de chance d'aboutir. On considère qu'il y a la moitié de l'itinéraire

qui est aménagé ou qui va l'être (en prenant le contournement du Puy en Velay) et l'autre moitié non aménagée, avec la Lozère et du côté ouest, Baraqueville/Rodez, le grand contournement de Rodez et Rodez/Séverac.

Monsieur SUAU précise qu'il reste 150 km à aménager (dont 75 km en Lozère) et pas les plus faciles en terme de coût car il y a beaucoup de viaducs, de montagne, d'ouvrages. M. POURQUIER précise l'estimation de 1 milliard 700 millions depuis la Haute-Loire jusqu'à l'A75.

En ce qui concerne le contournement du Puy-en-Velay, Madame MUGNIER précise que celui-ci ne va pas jusqu'au bout, puisqu'il s'arrête aux Baraques. Un rond-point à ce niveau va être mis en service prochainement mais il manque 7 km pour rejoindre le rond-point des Fangeas et les travaux ont pris beaucoup de retard (2017). Le Puy sera dévié mais il risque d'y avoir de gros bouchons au niveau des Baraques, car les camions seront détournés. Le département travaille sur les flux au niveau des routes départementales. Les comportements risquent de changer pour les gens qui souhaiteront rejoindre l'A75. Pour le moment, ils passent par Saugues, car un doublement se fait de Saugues vers l'A75.

Monsieur POURQUIER parle du danger qu'un jour, un raccordement soit fait entre le contournement du Puy et l'A75 vers Brioude. Des travaux ont déjà été faits sur cet axe.

Madame MUGNIER rejoint le Président sur l'urgence qu'il y a, le moindre petit aménagement fait complètement changer les comportements. Le contournement du Puy va changer complètement les comportements.

Monsieur POURQUIER pense que si des aménagements complets sont faits entre le Puy en Velay et l'A75/Brioude, on sera complètement court-circuités.

Monsieur VILLEMAGNE pense qu'il aurait fallu morceler les aménagements et faire des petits tronçons, comme cela a été fait dans l'Aveyron, qui est sûr d'avoir un jour la totalité.

Monsieur SUAU parle de Vielbougue qui n'a pas été fait.

Monsieur VILLEMAGNE évoque également Costaros en Haute-Loire, qui n'a pas été aménagé alors qu'il n'y a pas beaucoup d'ouvrages, Pradelles qu'il aurait fallu élargir.

Monsieur SUAU pense qu'en Lozère, il faudra peut-être faire des compromis, en acceptant des viaducs à 2 x 1 voie plutôt qu'à 2 x 2 voies, si on veut y arriver.

Monsieur POURQUIER rappelle qu'il faudrait 150 ans avec le seul financement des PDMI pour réaliser ces travaux. La région Languedoc Roussillon s'est complètement désintéressée de ce dossier, qui était au nord du Département, et a privilégié la côte qui avait plus d'intérêt économiquement. La fusion des Régions devrait simplifier les choses. C'est une volonté politique.

Madame CUSTODIO pense qu'avec le rapprochement des régions, car elles seront des partenaires importants au niveau européen. Les projets qu'elles porteront devront avoir un intérêt européen pour se faire entendre, il faut saisir cette opportunité.

Monsieur TOGUYENI dit que dans la nouvelle réforme, qui doit être mise en place prochainement, des schémas de routes d'intérêt régional seront forcément financées par les Régions.

Madame CUSTODIO pense que les élections régionales sont l'occasion de remobiliser ce projet. Les régions sont aussi les acteurs des fonds européens, d'où la nécessité de sensibiliser les Régions.

Monsieur TOGUYENI indique que, dans le rapport de la commission Mobilité 21, l'axe n'est pas inscrit.

Madame MUGNIER demande si l'étude a mis en parallèle les zones de revitalisation rurales (ZRR) avec le tracé de la RN 88, pour voir dans quelle situation est ce territoire par rapport aux ZRR.

Monsieur TOGUYENI répond que c'est la première phase de l'étude : il est demandé que le contexte socio-économique soit analysé et qu'on montre les forces et les faiblesses des territoires traversés, qui sont susceptibles d'être influencés par l'axe, et d'évaluer le degré d'accessibilité des territoires, avec le réseau existant.

Madame MUGNIER dit que, lors de la dernière campagne des cantonales, il est ressorti que cette artère de la RN 88 est une artère vitale pour les artisans et les commerçants, la suppression des panneaux renforce l'effet

d'isolement, qui se sentent écartés, en particulier les petits villages situés autour de la RN 88. Ne faudrait-il pas mettre en place des applications mobiles, GPS pour signaler où sont les artisans et commerçants.

Monsieur POURQUIER répond que c'est tout l'intérêt de cette étude, montrer aux pouvoirs publics les actions à mener.

Madame CUSTODIO pense qu'il y a une incohérence car des dispositifs sont mis en place pour financer et alimenter des gens qui ont été isolés dans le circuit économique normal. Il faudrait superposer les dispositifs de revitalisation.

En Lozère, seul le viaduc de Romardiès a été réalisé.

Présentation de l'étude d'impact économique

Monsieur TOGUYENI explique que la première étude de faisabilité financière a montré qu'il était possible de financer rapidement, par le système de la concession, la mise à 2 x 2 voies. Il y a quelques réserves sur l'aspect juridique.

Monsieur POURQUIER rappelle la différence entre un Partenariat Public Privé (PPP) : dans le PPP, ce sont les collectivités ou l'État qui versent un loyer au concessionnaire qui a fait les travaux sur 20 ou 25 ans. La concession, c'est le choix d'une entreprise qui décide de faire l'itinéraire, qui demande au départ une subvention d'équilibre ou non, selon ses calculs et ses études, et qui se fait payer dans la durée par l'usager. A Millau, par exemple, la concession, au départ, prévoyait une subvention d'équilibre de 50 millions, qui finalement est tombée à 0 au moment de la concession, car ils ont considéré qu'ils pouvaient faire sans subvention d'équilibre et ils s'aperçoivent d'ailleurs aujourd'hui qu'ils amortiront dans un délai plus court que ce qui avait été prévu.

Monsieur TOGUYENI reprend en expliquant que l'étude avait montré que côté est de l'A75, ce qui était adapté, c'était la concession avec péage, et côté ouest, c'était un PPP car l'Aveyron était déjà engagé dans cette démarche avec le tracé et une enquête publique validée. L'objectif, maintenant, est de démontrer que la mise à 2 x 2 voies a aussi un effet économique intéressant. L'objet de l'étude est d'évaluer l'impact de la mise à 2 x 2 voies en concession autoroutière (ou PPP) sur le développement économique local.

Les objectifs de la mission : sur la base des études antérieures, associées à des investigations de terrain effectuées par le titulaire de la mission, et en s'appuyant sur l'expérience d'autres territoires, le prestataire devra évaluer l'impact en terme de développement économique des territoires concernés par le projet de mise à 2x2 voies complète de la RN 88. Une attention particulière devra être portée sur la création d'emplois dans les territoires traversés par la RN 88, aussi bien pendant la phase de travaux, que après.

La maîtrise d'ouvrage est assumée par le SMEPATL. Celui-ci sera amené à valider les conclusions de l'étude par la voie de son organe délibérant.

Le comité technique (COTECH) sera composé du bureau d'études EGIS et d'un collectif de techniciens émanant des collectivités membres du syndicat (5 à 10 personnes). Un courrier a été envoyé à chaque collectivité leur demandant de désigner un technicien. A ce jour, une liste a été faite qui est composée de :

- Gilles CHARVIN, Département Loire,
- Bruno MOMBRIAL, Saint Étienne Métropole,
- Rui MOITA, Département Haute-Loire,
- Sonia BLOND BUTLEN et Gilles ROUBIN, Commune du Puy en Velay,
- Sophie RODOLPHE, Communauté d'agglomération du Grand Rodez,
- Joëlle MEISSONNIER, Région Languedoc Roussillon,
- Jean-Pierre BOISSY, Département Ardèche,
- M. RICARD, Département de l'Aveyron,
- Jean TOGUYENI, Département de la Lozère.

Monsieur SUAU demande que Monsieur Hervé ADELIN, ingénieur à la Mairie de Mende, qui a travaillé sur le dossier, soit également associé au comité technique. Cette proposition est acceptée.

La mission de ce comité est de suivre l'avancement de l'étude et de préparer les réunions du comité de pilotage.

Les 3 étapes de l'étude, définies dans le cahier des charges sont :

1. Définir le contexte socio-économique actuel du périmètre de référence, avec l'analyse de la démographie et de la population, la croissance économique, les types d'activités économiques en présence, les forces et faiblesses concernées par la RN 88
2. Définir et caractériser l'accessibilité actuelle des territoires du périmètre d'étude, analyse des flux locaux, régionaux, nationaux et internationaux (données existantes dans les différents services techniques de l'État et des Collectivités), analyser les freins à l'accessibilité des territoires
3. Le bureau d'études se penchera sur l'impact économique de l'aménagement de l'axe Toulouse-Lyon à 2 x 2

voies complète de l'Axe : évaluer l'impact socio-économique sur les territoires du Sud Massif Central en terme d'emplois et de développement économique, évaluer les effets positifs sur la congestion de l'axe rhodanien et des grandes agglomérations de la région

Le comité de pilotage sera composé du bureau du comité syndical (élus), des chambres de commerce et d'industrie de tous les départements de l'Axe, d'experts scientifiques et de l'Association OUI à la 2 x 2 voies. La durée de l'étude est de 5 mois, en espérant pouvoir démarrer l'étude en septembre 2015.

Madame CUSTODIO demande si les équipements de l'enseignement supérieur sont inclus, les grandes écoles, car ces grandes infrastructures d'enseignement, comme les écoles d'ingénieurs, ont un lien avec l'économie, elles sont des moteurs.

Monsieur POURQUIER répond que ce sera demandé au cabinet d'études EGIS. Il présente ensuite l'association Oui à la 2 x 2 voies, créée en 1998, une fois que l'enquête publique a été perdue. C'est une association active mais elle s'essouffle car il n'y a aucun résultat, et elle reste limitée à la Lozère.

Monsieur TOGUYENI rappelle qu'un site internet a été réactivé depuis 2013 par le biais d'un marché avec MEDIACITE. Aujourd'hui, ce site est hébergé au Département de la Lozère. L'adresse du site : axe-toulouse-lyon.fr. Il a été demandé aux différentes collectivités membres de mettre un lien sur leur site pour inciter à la consultation de celui du syndicat mixte.

Monsieur POURQUIER rappelle que la partie administrative et comptable du syndicat mixte est assumée par le Département de la Lozère, afin de réduire les coûts. Une convention de mise à disposition de personnel a été signée entre les 2 parties.

Monsieur TOGUYENI rappelle que lors des derniers comités syndicaux, l'idée de prendre un ambassadeur pour un an qui ferait du lobbying actif auprès des collectivités avait été lancée.

Monsieur SUAU pense qu'il faut procéder par étape :

- d'abord lancer l'étude en septembre qui va durer 4/5 mois,
- entre-temps en décembre, il y aura les élections régionales, qui sont un passage important pour faire du lobbying. L'étude ne sera pas finie mais il y aura quelques conclusions.
- en même temps, il faudra faire la démarche auprès du Ministère afin de préparer la prochaine programmation des CPER, car aujourd'hui, on sait ce qu'il se passe en Aveyron, ce qui va se passer en Lozère (pas grand-chose), ce qu'il y a en Haute-Loire, mais il faut préparer ce qu'il y aura après.

Madame CUSTODIO pense qu'il faut aller voir le Ministère avec les engagements des Régions. Monsieur VILLEMAGNE appuie en disant qu'il faut s'y rendre groupés.

Monsieur SUAU rappelle qu'il est important que tous les départements restent mobilisés et solidaires, et de ne pas répondre favorablement aux demandes de retrait des collectivités qui l'ont fait : les Départements de la Haute Garonne et du Rhône, les Régions Rhône-Alpes et Auvergne.

Monsieur POURQUIER rappelle que les collectivités ont de plus en plus de mal à boucler leur budget, surtout en fonctionnement, donc elles commencent par supprimer les cotisations qui paraissent les moins importantes, et ont donc demandé à sortir du syndicat mixte.

Monsieur SUAU est favorable à redemander une cotisation, mais minorée.

Monsieur TOGUYENI rappelle qu'en 2010, le total des cotisations s'élevait à environ 200 000 €. En 2011 et 2012, elles ont été demandées pour moitié (100 000 €) et en 2013 et 2014, elles n'ont plus été appelées. Le solde s'élève à 480 000 €. Certaines collectivités ne désignent même plus leurs représentants.

Approbation du compte-rendu du comité syndical du 23 février 2015

Madame CUSTODIO demande à quoi correspond la part de l'investissement : Monsieur TOGUYENI répond qu'il s'agit de l'acquisition du logiciel de comptabilité.

Le comité syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 23 février 2015.

Élection du Président, des membres du Bureau et des membres de la CAO

Monsieur SUAU explique qu'il lui a été demandé de succéder à Monsieur POURQUIER.

Élection du Président

L'élection du Président se déroule sous la présidence du doyen d'âge, M. Jean-Paul POURQUIER. Celui-ci appelle les candidatures. La candidature de M. Laurent SUAU est enregistrée. Le scrutin étant clos, il est procédé au dépouillement fait par M. POURQUIER:

Nombre d'inscrits : - nombre de présents :	3
- nombre de pouvoirs :	3
Nombre de votants :	3
Vote blanc / nul :	0
Votes exprimés :	6
Votes pour Monsieur SUAU :	6

Monsieur Laurent SUAU est déclaré nouveau Président du Syndicat Mixte d'Études et de Promotion de l'Axe Toulouse-Lyon. Il souhaite que l'axe soit représenté dans son ensemble.

Élection du Bureau

Selon l'article 7 des statuts du Syndicat Mixte, l'élection du bureau se déroule sous la présidence du Président du Syndicat Mixte.

Monsieur SUAU rappelle :

- la composition du bureau : un Président, trois Vice-présidents et trois autres membres, conformément aux statuts, car dans le règlement intérieur (article 3), il est prévu 4 vice-Présidents, mais ce sont les statuts qui priment.
- les membres de l'ancien bureau : Messieurs Marc MOURET, Georges ZIEGLER, Jean-Paul PEYRAC, Jean-Luc DARGEIN VIDAL, Jean-Luc DA PASSANO et Jean-Michel LATTES.

Après le vote, Monsieur SUAU déclare :

- Madame Marie-Laure MUGNIER, 1^{er} vice-présidente, Département de la Haute-Loire,
- Monsieur Georges ZIEGLER, 2^{ème} vice-président, Département du Rhône,
- Monsieur Christian TEYSSÉDRE, 3^{ème} vice-président, Communauté d'agglomération du Grand Rodez
- Jean-Luc DA PASSANO (Métropole de Lyon), Jean-Michel LATTES (Ville de Toulouse) et Jean-Luc DARGEIN VIDAL (Mairie d'Albi), membres du bureau.

Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Selon l'article 22 du code des marchés publics, la commission d'appel d'offres est composée au minimum d'un président et de deux membres élus par l'assemblée délibérante de l'établissement ou du syndicat.

Le Président propose de fixer la liste des membres de la CAO, comme suit :

- Président de la CAO : Président du Syndicat mixte
- Trois titulaires : les trois vice-présidents du syndicat mixte,
- Trois suppléants : les trois autres membres.

Le comité syndical adopte à l'unanimité cette proposition.

Monsieur Laurent SUAU, déclare donc :

- Monsieur Laurent SUAU : Président de la commission d'appel d'offres,
- Madame Marie-Laure MUGNIER, Messieurs Georges ZIEGLER et Christian TEYSSÉDRE, membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres,
- Messieurs Jean-Luc DA PASSANO, Jean-Michel LATTES et Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres.

3. Questions diverses

Le Département de la Haute-Garonne, par courrier en date du 8 juin 2015, demande de mettre fin à son adhésion : un avis défavorable est donné.

Monsieur SUAU souhaite que les services du Département préparent un communiqué de presse qu'il validera et qui sera adressé aux collectivités pour diffusion.

Début septembre, quand les candidats seront déclarés il faudra essayer de les rencontrer ou au moins communiquer avec eux.

La séance est levée à 15h30.